



GROUPE D'ÉTUDE
SUR LA QUESTION DU TIBET

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Paris, le 3 octobre 2008

Audition de M.Kelsang GYALTSEN, membre de la délégation tibétaine
participant au dialogue sino-tibétain

Mercredi 1er octobre 2008

Etaient présents : MM Jean-Christophe BAGUET, Gabriel BIANCHERI, Jean-Yves COUSIN, Pascal DEGUILHEM, Philippe FOLLIOU, Jean-Patrick GILLE, Lionnel LUCA, Jacques REMILLER, Jean-Marc ROUBAUD, Christian VANNESTE, Philippe VITEL

M Kelsang GYALTSEN remercie les députés au nom de sa Sainteté le DALAÏ LAMA et fait le point sur l'état des relations entre les autorités chinoises et le Tibet :

Chronologie

Les relations directes ont repris depuis 2002, au rythme d'une rencontre annuelle. En 2008, deux réunions ont eu lieu, une en mai, purement formelle, une en juillet. Une autre réunion, dont la date précise n'est pas fixée, doit se tenir à la fin du mois d'octobre.

Composition des délégations :

Côté tibétain : deux envoyés dont M Kelsang Gyaltzen -le second envoyé est M Lodi Gyari- accompagnés de trois assistants ;

Côté chinois : le département du Front uni qui est interne au Parti communiste chinois et qui a la charge des minorités, des religions et des organisations qui ne font pas partie du PCC. Ainsi est-ce le Front uni qui, chargé des actions de « libération » a dirigé l'entrée des troupes chinoises au Tibet.

Un point majeur de blocage du dialogue

- Pour les autorités chinoises il n'existe pas de problème tibétain : la grande majorité des Tibétains du Tibet sont heureux ; la seule question qui se pose est celle du statut du Dalai Lama et de son entourage ; le Dalai Lama ne saurait agir au nom du peuple tibétain dont les véritables représentants sont les élus des Tibétains habitant le Tibet : aussi bien le Dalai Lama et l'administration en exil ne sont-ils pas des représentants légitimes. Les autres conditions préalables exigées des Chinois sont bien connues, en particulier la reconnaissance par le Dalai Lama que le Tibet a toujours fait partie de la Chine depuis des temps reculés.
- La délégation tibétaine adopte sur ces sujets la position suivante :
 - *ne touchons pas à l'histoire objet d'interprétations différentes ; voyons la situation actuelle et voyons l'avenir : nous sommes d'accord pour ne pas nous séparer de la Chine et pour vivre dans le cadre de la constitution chinoise ;
 - *le problème tibétain n'est pas celui du Dalai Lama puisque celui-ci a clairement déclaré que dès lors qu'un degré d'autonomie serait accordé au Tibet, l'administration en exil serait dissoute, que les Tibétains rentrant au Tibet travailleraient dans le Tibet existant et que le Dalai Lama n'y jouerait aucun rôle.Le problème est bien celui de six millions de Tibétains, subissant une colonisation et un éclatement en cinq entités administratives différentes.

Les contradictions de la position chinoise

- Le morcellement du Tibet en cinq entités administratives différentes est la marque d'une politique coloniale classique, pourtant condamnée par la doctrine marxiste-léniniste. Au point qu'en vertu de ce morcellement, le Dalai Lama, né au Qinghai, n'est pas tibétain et que lui-même, né au Sichuan, ne l'est pas non plus ! La Chine divise pour mieux régner.
- Ce morcellement n'est pas conforme à la Constitution chinoise qui applique le régime de l'autonomie régionale aux régions ethniques. Or la zone du plateau tibétain, ne connaissait pas d'autres ethnies que l'ethnie tibétaine, jusqu'à l'arrivée des troupes communistes et l'installation de Chinois dans le Kham et l'Amdo.
- La délégation chinoise tout en niant l'existence d'un problème tibétain interroge la délégation tibétaine sur les moyens de parvenir à une stabilisation de la situation au Tibet. Car aucune des politiques chinoises n'est parvenue à régler la question tibétaine !

L'impasse

Si les Chinois persistaient à nier l'existence du problème tibétain, il serait inutile de poursuivre le dialogue. Cela signifierait que les Chinois n'abordent pas le dialogue sérieusement, qu'ils ne recherchent ni ne veulent une solution négociée.

Les Tibétains devraient prendre un autre chemin

La voie du dialogue

C'est celle désirée par la délégation tibétaine, engagée dans un dialogue sérieux et honnête. Les propositions tibétaines sont l'objet d'un réexamen et d'un débat à l'occasion de la session de l'Assemblée des députés tibétains en exil.

Le regard de la communauté internationale

Il est important que la communauté internationale soutienne la tenue d'un dialogue réel et sérieux permettant d'aboutir à de réelles propositions

Réponses aux questions

La question de l'autonomie, question de droit qui n'ignore pas les rapports de force, dans le cas précis, très inégalitaires : quel règlement peut s'envisager ? Quels sont les chiffres de l'immigration chinoise ? Existe-t-il de contacts avec les autres ethnies présentes sur le sol chinois : Ouïghours, Mongols ? Qu'en est-il d'après que les Chinois trouvent parmi les Tibétains ?

Le rapport des forces est très inégal : 6 millions de Tibétains face à 1,4 milliard de Chinois. Ce rapport de force n'arrête ni la résistance ni les soulèvements, le dernier étant le 4^{ème} après celui de 1959 qui conduit à l'exil du Dalai Lama, ceux de 1969, peu connus à l'extérieur, à l'époque de la révolution culturelle, ceux de 1987, 1988, 1989, accompagnés de l'application de la loi martiale pendant une année avant donc celui de mars-avril 2008, le plus important de tous pour l'étendue du territoire concerné et le nombre de participants. Ainsi, en dépit du renouvellement des générations depuis cinquante ans, les jeunes n'ont pas oublié qu'ils doivent résister et se battre. Il existe une élite tibétaine protégée mais la grande majorité est démunie. Il existe aussi des cadres tibétains mais le pouvoir chinois ne leur fait pas confiance.

Le Président Luca s'engage à assurer la diffusion des propos de M Kelsang Gyaltzen dont il a apprécié la parfaite clarté. Il déclare à son hôte que celui-ci est toujours le bienvenu à l'Assemblée nationale et exprime l'espoir que le dialogue engagé débouche rapidement sur des propositions concrètes.

Ajoute-on le nom des députés présents ?